



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE – ALPES**

**5^{ème} RALLYE REGIONAL
DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 - COEFFICIENT 2
CHAMPIONNAT LIGUE RHONE – ALPES 2026**

20 et 21 FEVRIER 2026

ORGANISE PAR L'ASA CENTAURE

Avec le concours des communes de LAMURE-SUR-AZERGUES – SAINT VINCENT DE REINS
SAINT BONNET LE TRONCY - GRANDRIS - MEAUX LA MONTAGNE - SAINT NIZIER D'AZERGUES
CLAVEISOLLES - LE PERREON - VAUX EN BEAUJOLAIS

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ASA CENTAURE - 15 Rue de la Mairie - 69210 LENTILLY

Tél. : 06.12.54.30.08

Site Internet : www.asacentaure.com

Email : contact@asacentaure.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 15 décembre 2025

Ouverture des engagements : mardi 16 décembre 2025

Clôture des engagements : lundi 9 février 2026

Parution du carnet d'itinéraire : vendredi 13 février 2026

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 14 février 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h30

- Dimanche 15 février 2026 de 14h à 17h30

- Vendredi 20 février 2026 de 9h à 13h

Vérifications administratives le : vendredi 20/02/2026 de 16h à 20h30

Lieu : Salle pluraliste de Lamure/A

Vérifications techniques le : vendredi 20/02/2026 de 16h15 à 20h45 Lieu : Garage du Gravier

Heure de mise en place du parc fermé le vendredi 20 février à 16h15 – Lieu : Lamure-sur-Azergues

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 20/02/2026 à 21h00 – Lieu : Salle Pluraliste

Publication des équipages autorisés à prendre le départ, à l'issue de la 1e réunion du collège le vendredi 20/02/2026 à 07h45 – Lieu : Salle Pluraliste

Publication des heures et ordres de départ le : samedi 21/02/2026 à 07h50 – Lieu : Salle Pluraliste et par voie électronique sur le site de l'Asa et sur PKSoft

Briefing écrit pour les pilotes en moderne et VHC qui sera remis des vérifications administratives.

Départ de : Lamure-sur-Azergues – samedi 21 février 2026 – 8h15 (1er concurrent VHC)

Publication des résultats partiels le : samedi 21/02/2026 **30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent arrivé** – Lieu : Salle Pluraliste

Arrivée à : Salle Pluraliste – Lamure-sur-Azergues – à partir de 17H

Vérification finale le : samedi 21 février 2026 – Taux horaire 60€ TTC Lieu : Garage RONZON – RD 385 – Lamure-sur-Azergues

Publication des résultats du rallye le : samedi 21 février 2026 – par voie électronique sur le site de l'Asa et sur PKSoft)

Remise des prix le : samedi 21 février 2026 – Salle Pluraliste- Lamure /Azergues

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 5ème Rallye régional de la Haute Vallée d'Azergues en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes, le 1^{er} décembre 2025 sous le numéro R3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 12 en date du 1^{er} décembre 2025

Comité d'Organisation

ASA CENTAURE (Président : Georges TABARD)

Secrétariat du Rallye - Adresse : ASA CENTAURE – 15 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

Téléphone : 06.12.54.30.08

Mail : contact@asacentaure.com - Site Internet : asacentaure.com

Permanence du Rallye (PC) : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues – 69870

1.1P. OFFICIELS

Observateur : NC

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. Hervé BESSON – Licence 15182

Membres du Collège, Commissaires Sportifs : Mme Catherine DESHAYES – Licence 220855

M. Bruno BIGOURDAN – Licence 243696

Directeur de Course : M. Bruno MUSELLI – Licence 2403

Directeur de Course Adjoint + VHC-VHRS-VMRS : M. Daniel VERNET – Licence 147321

Directeur de Course Adjoint : M. Jean Luc DESHAYES – Licence 61305

Directeur de Course délégué ES1 : M. Pascal LAFOND – Licence 227446

Directeur de course adjoint délégué en ES 1 : M. Sullivan CAETANO – Licence 232714

Directeur de Course délégué ES 2 : Mme Emilie TRAMONT – Licence 179234

Directeur de course adjoint délégué en ES 2 : M. Jean-Philippe VAILLY – Licence 217250

Voiture Tricolore : NC

Voiture Autorité : M. Georges TABARD – Licence 23032

Mme Claire DESSAIGNE – Licence 260979

Responsables des Commissaires : M. Patrick SOUVY – Licence 236778,

M. Guillaume GENTIL – Licence 312176

Commissaire Technique Responsable : M. Alain BILLOUD – Licence 13082

Commissaires Techniques Adjoints : M. Yannick BOSSEAU – Licence 223616,

M. Georges SANDELLION – Licence 245840

M. Serge DEVIGNE – Licence 236990

M. Jean Claude CARRE – Licence 13049

Médecin Chef : Dr Jean-Marc LAYE

Chargée Relations Concurrents, responsable : Mme Corinne BEFFY – Licence 27682

Chargé Relations Concurrents : M. Fabien PASCAL – Licence 154264

Chargé Relations Concurrents- VHC/VHRS/VMRS : Mme Isabelle THOUVENIN – Licence 3295

Voiture Info Sécurité : M. Gilbert REVEL – Licence 20870

Mme Christiane REVEL – Licence 260385

Voiture 000 : NC

Voiture 00 : NC

VOITURE 0 Moderne : NC

Voiture Damiers : M. Didier LAVENIR – Licence 6348

M. Michel LACOQUE – Licence 265493

Chargé de Presse : M. Emmanuel PERRIER – Licence 259999

Speaker : NC

Chronométreurs : Mme Carmen BONNET – Licence 7787

M. Christophe GUINAMARD – Licence 14571

M. Yvan GAGNAIRE – Licence 276680

M. Dominique CALAIS – Licence 1712

Juges de faits

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye HAUTE VALLE D'AZERGUES compte pour

- la Coupe de France des Rallyes 2026 – Coef. 2
- le Championnat Ligue Rhône-Alpes 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Lors des reconnaissances, il sera remis aux équipages les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, au local identifié **ASA CENTAURE – 748 rue Centrale à LAMURE S/AZERGUES**

Les horaires de convocation aux vérifications seront consultables sur le site : asacentaure.com.

Vérifications Administratives :

Le vendredi 20 février 2026 de 16 h 00 à 20 h 30 – Lieu : Salle PLURALISTE de Lamure-sur-Azergues.

Les pilotes et les copilotes doivent se présenter en personne avec les originaux **ET avec les photocopies** des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport
- permis de conduire
- licence sportive annuelle (sauf si vous utilisez un TP, vous devez effectuer les démarches sur le site de la FFSA 2 jours avant les vérifications administratives)
- passeport technique et la fiche d'homologation de leur véhicule, à emmener aux vérifications techniques
- fiche de prêt de véhicule si le véhicule n'appartient pas à l'équipage. (Le loueur ou prêteur ne peut se présenter à la place des concurrents)

Vérifications Techniques :

Le vendredi 20 février 2026 de 16 h 15 à 20 h 45 – Lieu : Garage du Gravier (Agent PEUGEOT) - 87 Impasse des Pompiers à Lamure s/Azergues.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre le départ sera affichée (voie électronique) après validation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON – RD 385 – Lamure-sur-Azergues

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 €.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de la Haute Vallée d'Azergues doit effectuer son engagement sur internet avec 2 possibilités différentes, en remplissant le formulaire de demande d'engagement :

1/ (de préférence) **sur le site internet de la FFSA** : <https://engagement.ffsa.org>. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de retourner le bulletin d'engagement FFSA au format papier par voie postale.

Il vous faudra signer celui que nous aurons imprimé lors des vérifications administratives.

2/ **sur le site de l'ASA Centaure** : asacentaure.com. Il faudra remplir le formulaire. Il vous faudra signer le bulletin d'engagement FFSA que l'organisateur aura imprimé pour les vérifications administratives.

Dans les 2 cas, la demande d'engagement doit nous parvenir au plus tard le **jeudi 12 février 2026** à minuit.

3.1.6P. Les frais d'engagement peuvent être réglés de 2 manières différentes :

1/ Par **virement bancaire**, dont l'IBAN est le suivant et en indiquant le nom de l'équipage dans le libellé du virement :

IBAN : FR76 3000 3024 4700 0500 3385 913

BIC : SOGEFRPP

Ensuite, bien envoyer une copie de l'opération bancaire (copie d'écran ou reçu) pour le pointage de notre comptabilité, à l'adresse email : engagement@asagentaure.com

2/ Par **chèque** à l'ordre de : **ASA Centaure**. Il faut l'adresser au plus vite (attention aux délais de la Poste) à l'adresse suivante : ASA Centaure, 15 rue de la Mairie, 69210 Lentilly. Merci de bien préciser vos noms/prénoms/voiture avec le chèque.

Les règlements éventuels en espèces (lors des vérifications) ne pourront se faire qu'en substitution d'un chèque envoyé précédemment dans les délais précisés ci-dessus.

Tout engagement reçu sans règlement des droits d'inscription ne sera pas pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, toutes voitures confondues (Moderne, VHC, VHRS et VMRS).

Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'inscrits enregistrés est inférieur à **70**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
- prix spécial équipage 100 % ASA CENTAURE : **330 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 740 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours avant le départ du rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA (Ordre de départ : VHC – Moderne – VHRS-VMRS).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. VEHICULES AUTORISES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2P. PNEUMATIQUES

Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la Z.I. de Lamure-sur-Azergues (ouverture vendredi 20 février 2026 – Attention : pour ceux qui veulent s'installer sur les parkings autorisés des entreprises, il faudra attendre **17h30**)

Aucune assistance ne pourra s'installer sur la D385/ route de Lyon à Lamure/A- interdiction formelle.

L'équipage est responsable de ses véhicules d'assistance, et devra, à l'issue du rallye, laisser un emplacement propre.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être, soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4. du présent règlement.

5.1.6 À tout moment du rallye, la constatation de :

- L'absence d'un seul panneau de portière, d'une seule plaque de rallye ou d'un numéro d'identification entraînera une pénalisation de 160 € par constat,

- L'absence simultanée des 2 panneaux de portière, plaques de rallye ou numéros d'identification entraînera la disqualification.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée d'Azergues représente un parcours de 163,60 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 - 5 : « Saint Vincent de Reins » : 4 km

ES 2 - 4 - 6 : « Croix Montmain » : 9,3 km

Les horaires figurent dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances (2 personnes autorisées dans le véhicule de reconnaissances) auront lieu aux dates et heures suivantes (**strictement interdit en-dehors de ces horaires**) :

- Samedi 14 février 2026 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
- Dimanche 15 février 2026 : **uniquement de 14 h à 17 h 30**
- Vendredi 20 février 2026 de 9 h à 13 h

Road Book : à télécharger sur le site ASA CENTAURE à partir du vendredi 13/02/2026

Des contrôles lors des reconnaissances seront effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains des communes traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes

6.2.7P PENALITES (reconnaissances)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.3. P CARNET DE CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4. P CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1. P DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.4. P CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5. P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 21 février 2026 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : salle Pluraliste – Lamure-sur-Azergues

	GENERAL				
Nbre partants		1 à 3	4 - 6	7 - 9	10 et +
1^{er}	380 €	150 €	300 €	330 €	350 €
2^{ème}	200 €		150 €	200 €	250 €
3^{ème}	120 €			100 €	150 €
4^{ème}					100 €
1^{ère} Féminine	190 €				

Les 3 premiers du Général et les premiers de chaque Classe recevront une coupe ;

Pour les classes la répartition sera la suivante : de 1 à 3 partants remise d'une coupe, de 4 à 6 partants : 2 coupes, plus de 7 partants : 3 coupes

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques correspondants aux prix distribués seront remis sur place ou à défaut expédiés par courrier sous 10 jours.